

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservée



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 2 OFFRES



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil:

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 25 février 2026, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2026

Le Conseil municipal



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signol'air un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE

ENTRE 50 % ET 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1^{re} et la 8^e année essentiellement
- Vous travaillerez au développement et au déploiement d'un projet éducatif complet nécessaire pour l'accompagnement d'enfants nécessitant un encadrement particulier
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe, d'ouverture et de forte collaboration

Votre profil:

- Formation d'éducatrice de l'enfance ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchie et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe
- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnher, directrice de l'école à journée continue, par courriel à direction@signol-air.com ou par téléphone au 032/751.24.85.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance EJC », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520

La Neuveville, jusqu'au 10 mars 2026, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2026

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Le prochain ramassage des déchets encombrants incinérables aura lieu le **mercredi 25 février 2026**, en porte à porte.

Sont considérés comme déchets encombrants tous les objets qui ne peuvent pas être placés dans un sac officiel rouge (de 17 à 110 litres). Ces déchets sont collectés quatre fois par an, selon le calendrier Mémodéchets.

Chaque objet doit être muni d'une vignette, à condition de ne pas dépasser 150 x 50 x 50 cm et 20 kg. Au-delà de ces dimensions ou de ce poids, plusieurs vignettes doivent être apposées proportionnellement.

Les vignettes sont en vente à la Mairie (Service des finances), à la COOP, à la MIGROS et à la Boucherie Junod.

Les encombrants doivent être déposés sur la voie publique le jour de la collecte.

Attention : **seuls les déchets incinérables sont ramassés.** Les appareils électroménagers, électroniques et la ferraille ne sont pas collectés lors de ce ramassage, mais peuvent être déposés à la déchetterie communale.

Lien utile:

Mémodéchets pour La Neuveville – 2026

<https://www.memodechets.ch/PDF/La-Neuveville.2026.pdf>

Le Service de la gestion du territoire se tient à disposition pour tout renseignement.

Le Département de la Gestion du Territoire

Avis de construction

Requérants: Najjar Zakaria, Beauregard 24, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Najjar Zakaria, Beauregard 24, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 266, Grand Rue 1, 2520 La Neuveville

Zone: Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé: Digne de protection

Périmètre de protection archéologique N° 255

Objet C

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Ouest

Site archéologique classé

Ensemble bâti A «La Neuveville, le Centre médiéval»

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Transformation d'un local commercial en barber shop

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 20 février 2026 au 20 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP

263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Anne Vuilleumier, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Steve Gerschwiller, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Anne Vuilleumier, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 3331, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Pose d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, rafraîchissement des façades et pose d'un couvert de terrasse

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 20 février 2026 au 20 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Christiane Perret-Vuilleumier, chemin des Côtes Bugnot 15, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1544, chemin de Côtes Bugnot 15, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Est

Dérégulation : Art. 44 du Règlement de construction communal

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 20 février 2026 au 20 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2026

Municipalité de La Neuveville

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles

www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H

VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.

Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11 h et 12 h

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

28 février, 14 mars, 28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérante : Coop Société Coopérative - Direction immobilier, Route de la Venoge 17, 1302 Vufflens-la-Ville.

Auteur du projet : Maison d'architecture Sàrl, Léo-Châtelain 12, 2063 Fenin.

Emplacement : parcelles N°s 2236 et 2399, au lieu-dit : « Les Noyers 2 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un magasin Coop avec parking clientèle et livraison.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités économiques AI.

Dérégulations : art. 80 et 85 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mars 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M^{me} Marianne Schwab, Beausite 3, 2515 Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Propriétaire foncier : M^{me} Marianne Schwab, Prêles

Projet : Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment et transformations intérieures, parcelle N° 2026, Le Rafour 12, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 février au 15 mars 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 13 février 2026

Secrétariat communal

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse : <https://www.energiemont-sujet.ch/>



Bureau électoral permanent

Recherche de quelques membres supplémentaires

Conformément aux dispositions du nouveau Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, la Commune mixte de Plateau de Diesse possède dès cette année un bureau électoral permanent.

Celui-ci gère les bureaux de vote et de dépouillement lors des dimanches de votations et d'élections. Il y a en moyenne quatre dimanches de votations dans l'année, mais en cas d'élections ou de votations communales, il peut y en avoir des supplémentaires.

Les conditions de postulations sont les suivantes :

- Être citoyen/ne de la commune Plateau de Diesse
- Être de nationalité suisse
- Avoir 18 ans révolus
- Disposer de ses capacités civiles
- Être à l'aise avec le travail administratif, les chiffres et les outils informatiques
- Disponibilité quatre à six dimanches par année

- Apprécier le travail en équipe
- Plusieurs membres de la même famille ne peuvent pas postuler

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec M^{me} Christine Grandjean au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Intéressé/e? Alors vous pouvez vous annoncer sans attendre par écrit à l'Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'avance nous vous remercions de votre précieux engagement pour la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 13 février 2026

Le Conseil communal

Salage réduit sur les routes communales

La commune informe la population que le salage sur les routes communales est dès à présent réduit. Seuls les endroits spécifiques et dangereux seront salés.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

Bonne utilisation des conteneurs semi-enterrés

Nous nous permettons de rappeler aux usagers quelques principes de base pour une utilisation correcte des conteneurs semi-enterrés (de type Molok):

- Ne pas trop remplir les sacs de 60 litres, car si une pression est nécessaire lors de la fermeture de la trappe, cela vous comptabilisera du poids en plus.
- Si le conteneur est plein, vous êtes invités à trouver un autre emplacement pour y déposer votre sac.
- Il est interdit de déposer le sac à même le sol ou sur le conteneur si ce dernier est plein: des contrôles seront opérés en cas d'infraction.

Chiens en liberté et aboiements

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans nos villages.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens:

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts au public.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.
- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

L'administration communale

Le Sagex peut être déposé à la déchetterie

Le Conseil communal rappelle aux usagers que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des

dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

Élections cantonales

Dimanche 29 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 29 mars au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au dimanche 9h**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Florence Jeanneret

Administration: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 29 mars 2026 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Valérie Martignier

M. Guillaume Mathez

Suppléante: M^{me} Odile Meury

Bureau de dépouillement

Dimanche 29 mars 2026 à 9h30

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

M^{me} Juliane Maurer

M. Guillaume Monnerat

M^{me} Valentine Ménétreay

M^{me} Annina Meixenberger

Suppléants: M^{me} Abigail Miche

M. Linus Monney

L'administration communale

Votations et élections – Validité de vos votes

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la **carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur**.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen**. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant:

www.be.ch.declaration-unites-elevage et ceci jusqu'au 27 février 2025.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous «Guichet virtuel / Animaux et agriculture».

L'administration communale

«Z'Kloschters dunä gwinne mer in denä Imibütte ünschnä duchli Schwinbluämähung, dopnä von Schlappin giz der häll Alpärose-Imihung där bluämiger ischt.»



Du charabia? Seulement lorsqu'on n'écoute pas vraiment. Nous nous engageons pour des montagnes bien vivantes.

aidemontagne.ch



Aide suisse
à la montagne





Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Nods

Appartement à louer Cheval-Blanc

3 pièces Nord-Est 850.- + charges 280.-
Cuisine agencée neuve, lave-linge et sèche-linge, Libre de suite
Pour informations et visite: 032 751 24 29

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

6 et 7 mars 2026

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h

Rappel important: Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas, il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles. Commune mixte de Nods

Félicitations à Noah Bögli

Notre commune est fière de célébrer l'exploit remarquable de l'un de ses habitants, qui s'est illustré au championnat d'Europe de cyclisme sur piste.

En décrochant sa toute première médaille d'argent en poursuite par équipes, et en établissant un nouveau record, il démontre non seulement un talent exceptionnel, mais aussi une détermination et un engagement exemplaires.

Bravo pour cette performance extraordinaire. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et lui souhaitons encore de nombreux succès sportifs.

Commande de bois de feu 2026

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, **uniquement par e-mail, à commune@nods.ch**. Veuillez indiquer le nom, prénom, l'adresse et un N° de téléphone ainsi que la quantité de stère ou m³ de bois de feu souhaitée.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Francis Conrad, Conseiller communal, au N° de tél. 079 694 12 61.

Prix valables pour 2026 **uniquement pour les personnes domiciliées à Nods:**

- 100.- / stère quartelage hêtre
- 70.- / m3 de bois de feu feuillu long 3-6 m

Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au 28 février 2026.

Commune mixte de Nods

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise de Prêles Aux ayant droit

Aux ayants droit

Convocation à l'assemblée extraordinaire

vendredi 20 mars 2026 à 19h

au bâtiment administratif bourgeois
(Chemin du Stand 3)

Ordre du jour

1. Dossier Epinettes
2. Informations du Conseil
3. Divers et imprévus

Prêles, le 20 février 2026

«Subitement, je ne sentais plus ma main gauche»

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient toutes les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi: www.sclerose-en-plaques.ch

pour une vie meilleure **SEP** Société suisse de la sclérose en plaques

Le passé disparu par Charles Ballif



La Neuveville, 1931, Grand-Rue - Hôtel du Faucon - Spectacle de la fanfare - CPA (collection Charles Ballif)

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 22 février

10h, Blanche-Eglise, culte avec Ste-Cène célébré par la pasteur Marie-Laure Krafft Golay
Textes bibliques: Romains 8, 28 à 34 et Marc 1,12 à 15.

Chants de l'assemblée: 21-02, 45-21, 12-07, 45-05/45-06, 62-43, 36-05
Organiste: Sven Müller

Mercredi 25 février

10h, salle Schwander, groupe de prière

Dimanche 1^{er} mars

9h45, Blanche-Eglise, dimanche de l'Eglise, culte animé par une équipe de bénévoles. Thème: dire merci! Accueil café et taillaule; ateliers d'écriture, de dessin, de fleurs. Poser des mots de gratitude, merci en couleur, un signe de reconnaissance. Un temps vivant, chaleureux, ouvert à tous, pour prendre le temps de remercier, avec les mains, le cœur et la voix.

Animation musicale: groupe de louange

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 22. Februar

18.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik). Mit Beteiligung der KUW 9.

Pikettdienst

20. bis 28. Februar: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 22 février 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 1^{er} mars 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 20 février de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 6 mars

Dimanche 22 février

Culte, 10h, Blanche Eglise La Neuveville

Dimanche 1^{er} mars

Culte, 10h, Diesse, Service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

1^{er} mars 2026

Culte des laïcs à la Neuveville et culte à Diesse à 10h

Lecture biblique et prière: mardi 24 février à 9h à la maison de paroisse, route de Diesse 5

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteur 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

Retrouvez les événements et activités du Plateau, régulièrement mis à jour sur www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier



Qui a des semences peut
semer l'avenir.

CAMPAGNE
ÉCUMÉNIQUE



Action
de Carême



EPER
Pain pour
le prochain.

voir-et-agir.ch

En collaboration avec
« Être Portenaires »